



# Politique d'Accessibilité pour les formations à distance et en intra/inter entreprise

Version 1 : du 26/09/2025 au 26/09/2028

L'Organisme de Formation reconnaît l'importance de l'accessibilité dans tous les aspects de ses services, que ce soit à distance ou dans les locaux des clients. Cette politique vise à assurer une expérience d'apprentissage inclusive pour toutes les personnes, y compris celles en situation de handicap, en tenant compte des particularités liées aux formations à distance et en locaux clients.

## 1. Engagement envers l'Accessibilité

L'Organisme de Formation s'engage à faire le maximum pour permettre l'accessibilité de ses formations à distance et en locaux clients, en mettant en place des pratiques inclusives et des moyens adaptés.

## 2. Accessibilité des Formations à Distance

2.1 Plateforme en Ligne : La plateforme utilisée pour les formations à distance est choisie en tenant compte de son accessibilité. Des fonctionnalités d'accessibilité intégrées sont mises en œuvre.

2.2 Supports de Cours : Les supports de cours sont fournis dans des formats accessibles (textes au format pdf, vidéo, audio, etc.) et des outils technologiques sont utilisés pour faciliter la compréhension.

2.3 Interactivité : Les sessions interactives en ligne sont animées de manière à être accessibles à tous. Des sous-titres générés automatiquement pour les vidéos sont prévues.

## 3. Accessibilité des Formations en Locaux Clients

3.1 Pré-Évaluation des Locaux : Avant toute intervention en locaux clients, une évaluation de l'accessibilité des lieux par téléphone ou en physique est réalisée pour garantir une formation adaptée.

3.2 Adaptation des Supports : Les supports de formation sont préparés de manière à répondre aux besoins spécifiques des participants en situation de handicap.

3.3 Flexibilité des Modalités : Les modalités de formation sont flexibles pour s'adapter aux divers besoins, que ce soit en termes de durée, d'horaires ou de format.



## **Politique d'Accessibilité pour les formations à distance et en intra/inter entreprise**

Version 1 : du 26/09/2025 au 26/09/2028

### **4. Moyens d'Adaptation de la Prestation**

4.1 Supports Technologiques : Des outils technologiques adaptés sont recommandés pour faciliter l'accès et la compréhension des contenus de formation.

4.2 Assistance personnalisée : Un support individuel est fourni aux apprenants en situation de handicap, incluant des sessions d'assistance en ligne ou des interventions sur site selon les besoins.

### **5. Sensibilisation du Personnel**

Le personnel est sensibilisé aux enjeux de l'inclusion des personnes en situation de handicap. Des formations régulières sont organisées pour garantir une prise de conscience continue.

### **6. Communication Accessible**

Les informations concernant les formations, les supports de cours et les modalités d'inscription sont diffusées de manière accessible, utilisant des formats adaptés pour répondre aux besoins de tous.

### **7. Recueil de Retours et Améliorations Continues**

L'Organisme de Formation encourage les retours d'expérience des participants en situation de handicap pour améliorer constamment ses pratiques d'accessibilité, aussi bien dans les formations à distance qu'en présentiel.